



## Fin de contrat difficile assistante maternelle

Par **damdeff**, le **26/04/2011** à **15:15**

Bonjour,

j'ai un contrat depuis 3 ans avec un enfant sur année incomplète de 47 semaines, la fin du contrat arrive le 31 mai et , les employeurs ne veulent pas payer ni cp ni regularisation sur année incomplète; ils me disent que je les ai déjà pris, en effet ils ont déclaré leurs fameux " rtt " comme cp sur les bulletins de salaires mais les rtt n'apparaissent aucunement au relais ass maternelle on leur donne raison

a association amarid, on me dit que les cp sont acquis et donc a payer , que les rtt ne peuvent se poser qu en semaines, qu il y a bien une regul a faire, que tous mes salaires sont érronés j ai fais faire une attestation de mes autres employeurs certifiant mes 5 semaines que dois je faire ?